

Durée de la procédure : **5 min**

Auteurs 2025

PARTIE 1 : Les évolutions de l'IRCEC

Section 1 : Domaine dramatique

Section 2 : Domaine non dramatique

Section 3 : Si vous n'êtes pas redevable auprès de l'IRCEC

PARTIE 2 : Mise en place dans Studio

Section 1 : Fiche auteur

Section 2 : Saisie des décomptes

Section 3 : Les emplois d'auteur

Section 4 : La déclaration à l'IRCEC

La déclaration des auteurs à l'IRCEC évolue, entraînant des modifications dans Studio.

PARTIE 1 : Les évolutions de l'IRCEC

L'IRCEC a étendu les deux domaines pour lesquels le producteur précompte les cotisations. Les domaines sont désormais :

- Domaine dramatique
- Domaine non dramatique

Domaine dramatique

Le domaine dramatique concerne la fiction, l'animation, la captation et le spectacle vivant.

Le producteur précompte :

- Une cotisation RAAP à hauteur de 4 % (3 % à la charge de l'auteur et 1 % à la charge du diffuseur). Cette cotisation n'est pas due si l'auteur perçoit une retraite RAAP ou s'il a atteint 67 ans.
- Une cotisation RACD à hauteur de 8 % (6 % à la charge de l'auteur et 2 % à la charge du diffuseur) **OU** de 2% (1,50% à la charge de l'auteur et 0,5% à la charge du diffuseur) si l'auteur perçoit une retraite RACD ou s'il atteint le plafond de 120000 points au RACD.

Si la cotisation RACD n'est pas précomptée, il n'y a pas lieu de précompter la cotisation RAAP.

Les emplois d'auteur

Une liste d'emplois d'auteur du domaine « Dramatique » nous a été fournie par l'IRCEC *Veillez vous référer au tableau présenté à la page 9 pour plus de détails.*

- Une cotisation RAAP à hauteur de 4 % (3 % à la charge de l'auteur et 1 % à la charge du diffuseur). Cette cotisation n'est pas due si l'auteur perçoit une retraite RAAP ou s'il a atteint 67 ans.
- Une cotisation RACD à hauteur de 8 % (6 % à la charge de l'auteur et 2 % à la charge du diffuseur) **OU** de 2% (1,50% à la charge de l'auteur et 0,5% à la charge du diffuseur) si l'auteur perçoit une retraite RACD ou s'il atteint le plafond de 120000 points au RACD.

Si la cotisation RACD n'est pas précomptée, il n'y a pas lieu de précompter la cotisation RAAP.

Les emplois d'auteur

Une liste d'emplois d'auteur du domaine « Dramatique » nous a été fournie par l'IRCEC (voir page 9).

Domaine non dramatique

Le domaine non dramatique concerne le documentaire, les émissions de flux et les autres domaines.

Malheureusement l'IRCEC n'a pas été en mesure de nous donner un détail de ce qu'englobe les « autres domaines ». En cas de doute, nous vous conseillons de prendre contact avec l'IRCEC au 01.80.50.18.88.

Le producteur précompte :

- Une cotisation RAAP à hauteur de 8 % (6 % à la charge de l'auteur et 2 % à la charge du diffuseur) sauf si l'auteur perçoit une retraite au RAAP ou s'il a atteint 67 ans.

Si l'auteur atteste que son assiette sociale de l'année N+1 sera inférieure au seuil d'affiliation au RAAP de l'année N+1, dans ce cas il n'y a ni précompte ni prise en charge partielle de la cotisation RAAP par le producteur audiovisuel (télécharger l'attestation de non-précompte).

Les emplois d'auteur

Une liste d'emplois d'auteur du domaine « Non dramatique » nous a été fournie par l'IRCEC (voir page 10).

Si vous n'êtes pas redevable auprès de l'IRCEC

Vous ne cotisez donc pas au RAAP ni au RACD, vous n'êtes pas obligé de suivre la nomenclature des emplois et vous pouvez toujours continuer à utiliser l'emploi « AUTEUR » codifié en A1 (code CNC).

Partie 2 : Mise en place dans Studio

Fiche auteur

Nous avons inséré la liste des fonctions remise par l'IRCEC dans nos bases emplois. Pour 2023, nous vous demandons de créer de nouvelles fiches pour vos auteurs et de sélectionner une des fonctions nouvellement créées. Cela permettra de conserver les éléments des déclarations antérieures à 2023 et de pouvoir générer, à partir de 2023, les nouvelles déclarations.

Nouvelle fiche (studio)

Vous pouvez dupliquer les renseignements de la fiche déjà existante.

Au menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Salariés** ». Sélectionnez l'auteur dont vous souhaitez dupliquer la fiche, cliquez sur le bouton  puis sur l'onglet « **Duplication** » et enfin cliquez sur le bouton « **Duplication Salarié** ».

Indiquez le nouveau code salarié et cliquez sur le bouton .

The screenshot shows a window titled 'Fiche Salarié'. At the top right, there are two buttons: 'Valider' (with a green checkmark icon) and 'Fermer' (with a red X icon). The 'Valider' button is highlighted with a red rectangular box. Below the buttons, there are several input fields: 'Code salarié' (A001), 'Code emploi' (A1), 'Code emploi AEM' (AUTE01), 'Année' (2023), 'Civilité' (Mme), 'Nom' (DUPONT), 'Prénom' (JEAN), and 'Emploi' (AUTEUR REALISATEUR). A message in the center reads: 'Vous allez dupliquer la fiche de ce salarié en lui donnant le code ci-dessous'. Below this message is a text input field labeled 'Nouveau Code' which is also highlighted with a red box. There is also a checkbox labeled 'Avec reprise des cumulés' which is currently unchecked.

À la question « **Confirmez-vous ce traitement** », cliquez sur **OUI**. Vous serez automatiquement positionné sur la nouvelle fiche.

Cliquez sur le bouton  puis sur l'onglet « **Identité** ». Effacez l'emploi (« **Emploi** »), cliquez sur la loupe () à côté de la rubrique « **Code emploi AEM** » et sélectionnez le nouvel emploi. Assurez-vous que cet emploi corresponde bien au domaine dont vous dépendez. Eventuellement, vérifiez le groupe et le mode de règlement (onglet « **Banque** »).

The screenshot shows the software interface with the 'Identité' tab selected. The 'Code emploi AEM' field is highlighted with a red box and contains the value 'AUTE10'. The 'Emploi' field is also highlighted with a red box and contains the value 'AUTEUR REALISATEUR'. The 'Fermer' button is visible in the top right corner.

Si vous ne trouvez pas la fonction d'auteur souhaitée, vous pouvez avoir recours à l'emploi « AUTEUR » toutefois le programme ne sera pas en mesure de déterminer automatiquement de quel domaine l'auteur relève. **Si vous avez un doute, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de l'IRCEC au 01.80.50.18.88.**

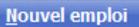
Cliquez sur le bouton  et à la question « **La fiche salarié a été modifiée, validez-vous ces modifications ?** », cliquez sur **OUI**.

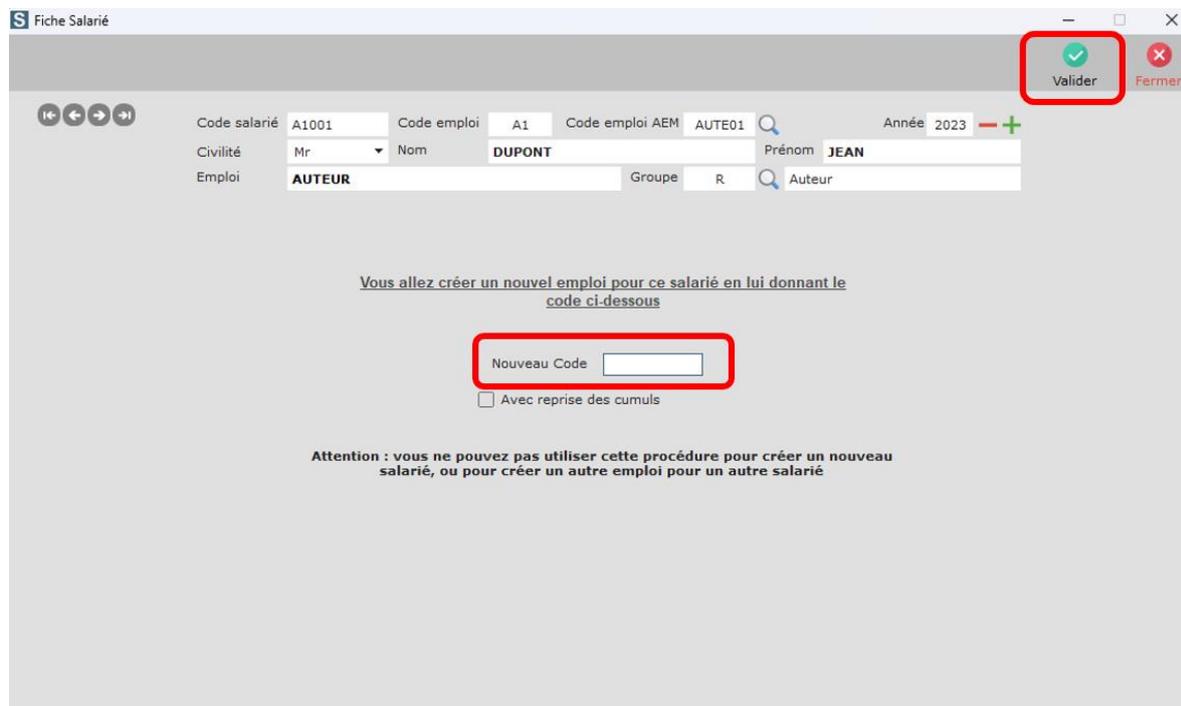
Nouvel emploi (studio plus)

Vous pouvez créer un nouvel emploi à partir de la fiche déjà existante.

Au menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Salariés** ». Sélectionnez l'auteur pour lequel vous souhaitez créer un nouvel emploi et cliquez sur le bouton . La fenêtre suivante s'affichera :



Cliquez sur . Indiquez le nouveau code salarié et cliquez sur le bouton .



Cliquez sur la loupe () à côté de la rubrique « **Code emploi AEM** » et sélectionnez le nouvel emploi. Assurez-vous que cet emploi corresponde bien au domaine dont vous dépendez. Eventuellement, vérifiez le groupe et le mode de règlement (onglet « **Banque** »).

Si vous ne trouvez pas la fonction d'auteur souhaitée, vous pouvez avoir recours à l'emploi « AUTEUR » toutefois le programme ne sera pas en mesure de déterminer automatiquement de quel domaine l'auteur relève. ***Si vous avez un doute, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de l'IRCEC au 01.80.50.18.88.***

Cliquez sur le bouton  et à la question « ***La fiche salarié a été modifiée, validez-vous ces modifications ?*** », cliquez sur **OUI**.

Ancienne fiche

Entrez dans l'ancienne fiche, cliquez sur l'onglet « ***Période*** » et cocher la rubrique « ***Départ définitif*** ». Cliquez sur le bouton  et à la question « ***La fiche salarié a été modifiée, validez-vous ces modifications ?*** » cliquez sur **OUI**.

Saisie des décomptes

Pour les auteurs qui potentiellement peuvent être assujettis à la RAAP et/ou RACD (groupes **R** « ***Auteurs*** » et **b** « ***Auteur sans cotisations à la source*** »), dans la fenêtre de calcul du décompte un champ « ***Domaine*** » a été ajouté. En fonction de votre choix, les éléments concernant la retraite seront préremplis.

A noter : si l'emploi n'appartient qu'à un seul domaine celui-ci sera déjà sélectionné, vous n'aurez plus qu'à valider.

Ce nouveau champ comporte un menu déroulant avec 3 choix, pour y accéder, cliquez sur le triangle qui pointe vers le bas.

Si le domaine « **Non dramatique** » est sélectionné, le module **229701** « **Active retraite documentaire** » sera valorisé à **1** et seule la retraite RAAP sera calculée.

Si le domaine « **Cet(te) auteur(trice) n'est pas concerné(e)** » est sélectionné, le module **229801** « **Annule Retraite Auteur** » sera valorisé à **1** et il n'y aura pas de retraite de calculée.

Comment annuler la retraite ?

Vous souhaitez tout de même annuler la retraite ? Vous devez sélectionner le domaine « **Cet(te) auteur(trice) n'est pas concerné(e)** » au moment de la sélection du domaine, le module **229801** « **Annule retraite auteur** » est automatiquement valorisé à **1**.

Comment indiquer que l'auteur a atteint les 120000 points ?

Au moment du décompte saisissez le chiffre **1** dans le module **229700** « **Auteur totalisant 120000 points** ».

Que se passe-t-il si vous sélectionnez un domaine et que dans la saisie du décompte vous tentez de changer de type de retraite ?

Vous avez choisi le domaine « **Dramatique** » mais finalement vous indiquez en saisie du décompte que vous souhaitez activer la retraite documentaire ou que vous ne voulez pas de retraite sur ce décompte ?

Vous avez choisi le domaine « **Non dramatique** » mais finalement en saisie du décompte vous retirez le chiffre 1 du module d'activation de la retraite documentaire ou vous indiquez que vous ne voulez pas de retraite ?

Vous avez choisi le domaine « **Cet(te) auteur(trice) n'est pas concerné(e)** » mais finalement vous retirez le chiffre 1 du module d'annulation retraite soit pour que la retraite du domaine dramatique ou du domaine non dramatique s'active ?

Dans ce cas, la boîte de dialogue suivante s'affichera :

TEST 2023/TESTS AUTEUR/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C ✕



Les modules sélectionnés et/ou l'emploi ne sont pas compatibles avec le domaine choisi !

Je veux changer le Domaine

Je laisse le programme faire la correction

- Si vous sélectionnez **Je veux changer le Domaine** le programme vous rend la main pour que vous changiez le « domaine ».
- Si vous sélectionner **Je laisse le programme faire la correction**, le programme corrigera votre saisie en fonction du domaine indiqué.

Que se passe-t-il si on utilise un emploi non référencé ?

Si l'emploi n'a pas été trouvé dans la liste de référence, vous serez alerté par le message suivant quand vous validerez le domaine :

Sélection du Domaine ✕

i La profession de cet auteur n'a pas été trouvée dans la liste de référence, Il n'est donc pas possible de déterminer si cet auteur doit cotiser ou non à la retraite (RAAP/RACD), Il vous appartient donc de décider si cette cotisation est due, ou non. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'IRCEC au 01 80 50 18 88.

OK

Domaine « Dramatique »

Libellé profession (masculin)	Libellé profession (féminin) *
Auteur adaptateur	Auteure adaptatrice
Auteur arche narrative	Auteure arche narrative
Auteur de bible graphique	Auteure de bible graphique
Auteur de bible littéraire	Auteure de bible littéraire
Auteur graphique d'animation	Auteure graphique d'animation
Auteur d'œuvres audiovisuelles fiction animation	Auteure d'œuvres audiovisuelles fiction animation
Auteur chorégraphe	Auteure chorégraphe
Metteur en scène	Metteuse en scène
Auteur réalisateur	Auteure réalisatrice
Scénariste	
Script doctor	
Auteur scénographe	Auteure scénographe
Auteur traducteur	Auteure traductrice
Auteur de l'œuvre préexistante	Auteure de l'œuvre préexistante
Auteur création interactive	Auteure création interactive
Auteur de fiction radio	Auteure de fiction radio
Auteur de la captation de l'œuvre audiovisuelle	Auteure de la captation de l'œuvre audiovisuelle
Auteur de podcasts	Auteure de podcasts
Auteur de sketches	Auteure de sketches
Auteur de l'audiodescription	Auteure de l'audiodescription
Auteur des sous titres	Auteure des sous titres
Auteur du spectacle vivant	Auteure du spectacle vivant
Créateur du web	Créatrice du web
Dialoguiste	
Adaptateur de chorégraphie	Adaptatrice de chorégraphie
Adaptateur de l'argument	Adaptatrice de l'argument
Adaptateur de musique	Adaptatrice de musique
Adaptateur de texte	Adaptatrice de texte
Adaptateur du livret	Adaptatrice du livret
Auteur de l'argument	Auteure de l'argument
Auteur de montage de texte	Auteure de montage de texte
Auteur de synopsis	Auteure de synopsis
Auteur de texte	Auteure de texte
Auteur du livret	Auteure du livret
Compositeur dramatique	Compositrice dramatique
Créateur de personnages originaux	Créatrice de personnages originaux
Marionnettiste	
Traducteur d'œuvres théâtrales et littéraires	Traductrice d'œuvres théâtrales et littéraires

(*) Auteure et Autrice sont acceptées

Domaine « Non dramatique »

Libellé profession (masculin)	Libellé profession (féminin) *
Auteur réalisateur	Auteure réalisatrice
Auteur du documentaire	Auteure du documentaire
Journaliste du documentaire	
Auteur adaptateur	Auteure adaptatrice
Auteur de clips et ou de films institutionnels	Auteure de clips et ou de films institutionnels
Auteur de l'émission du flux	Auteure de l'émission du flux
Auteur des chroniques	Auteure des chroniques
Auteur des commentaires écrits ou voix	Auteure des commentaires écrits ou voix
Auteur des pastilles	Auteure des pastilles
Auteur de l'audiodescription	Auteure de l'audiodescription
Auteur des sous titres	Auteure des sous titres
Créateur du web	Créatrice du web
Auteur traducteur	Auteure traductrice
Scénariste	
Script doctor	

(*) Auteure et Autrice sont acceptées

Bases emplois dans Studio

Afin de faciliter la recherche des fonctions d'auteur par domaine, nous avons mis en place la codification CNC suivante :

- A10 : Fonctions qui sont communes au domaine « Dramatique » et au domaine « Non dramatique »,
- A11 : Fonctions qui relèvent du domaine « Dramatique »,
- A12 : Fonctions qui relèvent du domaine « Non dramatique ».

La déclaration à l'IRCEC

Il n'y a pas de changement dans la façon de générer la déclaration IRCEC dans Studio. Au menu, cliquez sur « **Éditions** » puis sur « **Périodiques** » et enfin sur « **Agessa / MDA** »

The screenshot shows the 'Edition Agessa' window with the following configuration details:

- Periodicity:** Edition trimestrielle, Edition Annuelle, Certification de précompte
- Year:** 2023, **Trimestre:** 1
- Start period:** 01/01/2023, **End period:** 31/12/2023
- From salary:** 0, **To salary:** zzzzzzzzzz
- From section:** 0, **To section:** zzzzzzzzzzzzzzzz
- Currency:** EURO Euro
- Mode règlement:** Virement, Chèque
- Organisme:** Agessa (Mda) + RACD, Agessa (Mda), RACD
- Transfert EDI des AGESSA (MDA):**
- Occasionnel:**
- Transfert Excel (csv) du RACD:**
- Transfert JSON (json) du RACD:**
- Marge haute (RACD):** 5
- Type de sortie:** Impression, Affichage, Format PDF
- Fichier d'export:** [Empty field]
- Répertoire du fichier:** C:\Users\Agnès\Desktop

Exemple de saisie

Décompte domaine « Dramatique »

La fiche d'auteur créée sous l'emploi « Auteur de bible graphique » dépend du domaine « Dramatique ». Le domaine dramatique est donc présélectionné.

TEST 2023/TESTS AUTEUR/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C

Fichier Outils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires

Début période: 01/12/2023 Fin 31/12/2023 Payé le 31/12/2023

Code: A11 Périodicité de versement mensuelle

Nom: DUPONT ALAIN

Emploi: AUTEUR DE BIBLE GRAPHIQUE Gr R Auteur

N° contrat: 0001

Type contrat: CDD Durée contrat: > 3 mois

Domaine: Dramatique (Fiction/Animation/Captation/Spectacle Vivant)

Module	Libellé	Nombre ou Base	Taux	Heures Payées	Section	Budg
229700	Auteur totalisant 120000 points					
229701	Active retraite documentaire					
229801	Annule Retraite Auteur					
229900	Cotise Maison des Artistes					
230100	Avance					
230101	B N C					
230200	Echéance					
230251	Avantage Nature Nourriture					

Calcul Annullation saisies Répartition analytiques Fiche Salarié Idem Salarié précédent Paramétrage Modules

Paie à l'Envers Suppression bulletin Traitement automatique Détail externe Idem bulletin précédent Fin traitement

F2 pour appeler le calendrier

Saisissez les dates ainsi que le montant du décompte (5000,00 € dans notre exemple).

TEST 2023/TESTS AUTEUR/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C

Fichier Outils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires

Début période: 01/12/2023 Fin 31/12/2023 Payé le 31/12/2023

Code: A11 Périodicité de versement mensuelle

Nom: DUPONT ALAIN

Emploi: AUTEUR DE BIBLE GRAPHIQUE Gr R Auteur

N° contrat: 0001

Type contrat: CDD Durée contrat: > 3 mois

Domaine: Dramatique (Fiction/Animation/Captation/Spectacle Vivant)

Module	Libellé	Nombre ou Base	Taux	Heures Payées	Section	Budg
229701	Active retraite documentaire					
229801	Annule Retraite Auteur					
229900	Cotise Maison des Artistes					
230100	Avance					
230101	B N C					
230200	Echéance					
230251	Avantage Nature Nourriture					
230252	Avantage Nature Logement					
230253	Avantage Nature Véhicule					
230254	Avantage Nature Divers					
230255	Avantage Nature NTIC					
230300	Droits d'auteurs			5 000,00		
230301	Annulation TVA Auteur et Diffuseur					

Calcul Annullation saisies Répartition analytiques Fiche Salarié Idem Salarié précédent Paramétrage Modules

Paie à l'Envers Suppression bulletin Traitement automatique Détail externe Idem bulletin précédent Fin traitement

F2 pour appeler le calendrier

Cliquez sur le bouton  Calcul.

TEST 2023/TEST EXO BIS/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C

Fichier Outils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires

A11 DUPONT ALAIN Section Stat Budget Vent

Mod.	/	Période	Libellé	Base/Montant	Taux	Montant	Base Patronale	Taux Patr.	Montant
2303			Droits d'auteurs	5 000,00		5 000,00			
2304			TVA Producteur	5 000,00	10,000	500,00			
2305			TVA Auteur	5 000,00	9,200	-460,00			
2310			***** BRUT *****	5 040,00		5 040,00			
2311	1		Agressa				5 000,00	1,000	50,00
2312	6		Retraite	5 000,00	6,000	-300,00	5 000,00	2,000	100,00
2312	61		Retraite RAAP	5 000,00	3,000	-150,00	5 000,00	1,000	50,00
2314			C.S.G./ R.D.S.	4 912,50	2,900	-142,48			
2315			C.S.G. déductible	4 912,50	6,800	-334,05			
2318	11		Formation professionnelle	5 000,00	0,350	-17,50	5 000,00	0,100	5,00
2320			** TOTAL RETENUES **	-1 251,51		-1 251,51			
2330			** NET A PAYER **	3 788,49		3 788,49			
2331			** NET IMPOSABLE **	3 930,95		3 930,95			
2333			Coût Total Diffuseur				205,00		205,00

Heures	Brut	Base	Retenues	Fiscal	Net à payer
0,00	5 040,00	5 000,00	-1 251,51	3 930,95	3 788,49
0,00	5 040,00	5 000,00	-1 251,51	3 930,95	

Validation Bulletin Modification Bulletin Modification Base Réparation Retenue à la source Retour traitement

La cotisation RACD de 8 % (6 % à la charge de l'auteur et 2 % à la charge du diffuseur) et la cotisation RAAP de 4 % (3 % à la charge de l'auteur et 1 % à la charge du diffuseur) sont bien présentes sur le décompte.

Si l'auteur est retraité ou s'il a atteint le plafond des 120000 points au RACD, la cotisation RACD aurait été de 2% (1,50% à la charge de l'auteur et 0,5% à la charge du diffuseur)

Décompte domaine « Non Dramatique »

La fiche d'auteur créée sous l'emploi « Auteure des pastilles » dépend du domaine « Non dramatique ». Le domaine « Non dramatique » est présélectionné. Le module **229701** « **Active retraite documentaire** » est automatiquement valorisé à **1**.

TEST 2023/TESTS AUTEUR/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C

Échier Outils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires

Début période: 01/12/2023 Fin: 31/12/2023 Payé le: 31/12/2023

Code: A12 Périodicité de versement: mensuelle

Nom: DURANT JOCELYNE

Emploi: AUTEURE DES PASTILLES Gr R Auteur

Domaine: Non dramatique (Documentaire/Emission de flux/Autres domaines)

Module	Libellé	Nombre ou Base	Taux	Heures Payées	Section	Budg
229701	Active retraite documentaire	1,00				
229900	Cotise Maison des Artistes					
230100	Avance					
230101	B N C					
230200	Echéance					
230251	Avantage Nature Nourriture					
230252	Avantage Nature Logement					
230253	Avantage Nature Véhicule					
230254	Avantage Nature Divers					
230255	Avantage Nature NTIC					
230300	Droits d'auteurs					

Calcul Annulation saisies Répartition analytique Fiche Salarié Idem Salarié précédent Paramétrage Modules

Paie à l'Envers Suppression bulletin Traitement automatique Détail externe Idem bulletin précédent Fin traitement

Saisissez les dates ainsi que le montant du décompte (5000,00 € dans notre exemple).

TEST 2023/TESTS AUTEUR/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C

Échier Outils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires

Début période: 01/12/2023 Fin: 31/12/2023 Payé le: 31/12/2023

Code: A12 Périodicité de versement: mensuelle

Nom: DURANT JOCELYNE

Emploi: AUTEURE DES PASTILLES Gr R Auteur

Domaine: Non dramatique (Documentaire/Emission de flux/Autres domaines)

Module	Libellé	Nombre ou Base	Taux	Heures Payées	Section	Budg
229701	Active retraite documentaire	1,00				
229900	Cotise Maison des Artistes					
230100	Avance					
230101	B N C					
230200	Echéance					
230251	Avantage Nature Nourriture					
230252	Avantage Nature Logement					
230253	Avantage Nature Véhicule					
230254	Avantage Nature Divers					
230255	Avantage Nature NTIC					
230300	Droits d'auteurs	5 000,00				
230301	Annulation TVA Auteur et Diffuseur					

Calcul Annulation saisies Répartition analytique Fiche Salarié Idem Salarié précédent Paramétrage Modules

Paie à l'Envers Suppression bulletin Traitement automatique Détail externe Idem bulletin précédent Fin traitement

F2 pour appeler le calendrier

Cliquez sur le bouton Calcul.

TEST 2023/TEST EXO BIS/TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA/5911C

Echier Outils Calcul Automatique Rupture périodes Calcul des plafonds supplémentaires

A12 DURANT JOCELYNE Section Stat Budget Vent

Mod.	/	Période	Libellé	Base/Montant	Taux	Montant	Base Patronale	Taux Patr.	Montant
2297	1		Active retraite documentaire	1,00		1,00			
2303			Droits d'auteurs	5 000,00		5 000,00			
2304			TVA Producteur	5 000,00	10,000	500,00			
2305			TVA Auteur	5 000,00	9,200	-460,00			
2310			***** BRUT *****	5 040,00		5 040,00			
2311	1		Agessa				5 000,00	1,000	50,00
2311	30		Agessa plafonnée	5 000,00	6,150	-307,50			
2312	70		Retraite RAAP	5 000,00	6,000	-300,00	5 000,00	2,000	100,00
2314			C.S.G. déductible	4 912,50	6,800	-334,05			
2315			C.S.G. déductible	4 912,50	6,800	-334,05			
2318	11		Formation professionnelle	5 000,00	0,350	-17,50	5 000,00	0,100	5,00
2320			** TOTAL RETENUES **	-1 101,51		-1 101,51			
2327			Saisie sur salaire	2 464,96	-1,000	-2 464,96			
2330			** NET A PAYER **	1 473,53		1 473,53			
2331			** NET IMPOSABLE **	4 080,95		4 080,95			
2333			Coût Total Diffuseur				155,00		155,00

Heures	Brut	Base	Retenues	Fiscal	Net à payer
0,00	5 040,00	5 000,00	-1 101,51	4 080,95	1 473,53
0,00	5 040,00	5 000,00	-1 101,51	4 080,95	

Validation Bulletin Modification Bulletin Modification Base Répartition Retenue à la source Retour traitement

Il n'y a pas de cotisation RACD et la cotisation RAAP à hauteur de 8 % (6 % à la charge de l'auteur et 2 % à la charge du diffuseur) est bien présente sur le décompte.